



En 2017, les communes vaudoises comptabilisent une insuffisance de financement de 145 millions

Les communes vaudoises consacrent en 2017 l'entier de leur marge d'autofinancement (445 millions de francs) à leurs investissements dont le montant à leur charge peut être considéré comme élevé (590 millions de francs). Elles comptabilisent ainsi une insuffisance de financement de 145 millions de francs en 2017. Leurs engagements nets augmentent une nouvelle fois et atteignent 2866 millions de francs en 2017. Toutefois, grâce au renouvellement de leurs dettes, les communes voient leurs intérêts passifs diminuer. Derrière ces résultats globaux se cachent des situations particulières, qui nécessiteraient autant d'analyses que de communes.

En 2017, les communes dégagent une marge d'autofinancement (recettes courantes moins dépenses courantes) de 445 millions de francs, soit un résultat dans la ligne de ces dernières années, avec un fléchissement sur la période 2014-2017 par rapport aux années 2005-2013 (si l'on fait exception de rentrées ponctuelles en 2015 et de charges particulières en 2009 et 2012). Avec cette marge, les communes autofinancent trois quarts de leurs dépenses nettes d'investissement.

Pour le quart restant, elles recourent à l'emprunt et affichent ainsi une insuffisance de financement de 145 millions de francs en 2017. Leurs engagements nets (dettes et autres engagements moins actifs financiers) atteignent 2866 millions de francs. En tenant compte de l'inflation et de l'évolution démographique, les engagements nets des communes vaudoises restent toutefois inférieurs à ce qu'ils avaient été à leur apogée en 2003 (3608 francs par habitant contre 4663 quatorze ans plus tôt).

En 2017, les communes vaudoises doivent s'acquitter de 102 millions de francs pour payer leurs intérêts passifs, c'est un peu moins qu'un an auparavant (-10 millions), alors que les dettes ont augmenté. Cette baisse est rendue possible grâce aux conditions d'emprunt particulièrement favorables qui ont cours actuellement sur le marché des capitaux. Ces conditions sont telles que les communes peuvent renouveler leurs dettes à moindre coût et bénéficier ainsi d'une baisse de leurs intérêts passifs. Grâce à la baisse des taux, les communes ont pu élargir leur marge de manœuvre

budgétaire puisqu'elles consacrent 1,9 % de leurs recettes courantes aux intérêts passifs contre 4,9 % en 2003.

L'analyse par commune montre que derrière les moyennes peuvent se trouver des situations communales qui nécessiteraient autant d'analyses spécifiques. Ainsi, parmi les 309 communes présentes en 2017, 165 affichent un excédent de financement, ce qui leur permet de réduire leur endettement ou d'augmenter leur capital. Ces communes rassemblent 51 % de la population vaudoise. A l'opposé, 144 communes affichent une insuffisance de financement et doivent donc recourir à l'emprunt en 2017. Ces communes regroupent 49 % de la population vaudoise.

Les données communales sont disponibles sur www.stat.vd.ch/fin_communes

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 décembre 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFA, Marc-Jean Martin, Responsable de section, Statistique Vaud